

Conditions Générales de Vente

Prestations de création et de refonte de site internet

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de création et de refonte de site internet proposées par Jeanson Marketing (ci-après « le Prestataire ») à ses clients professionnels (ci-après « le Client »).

Toute commande, matérialisée par la signature d'un devis, la validation écrite d'une proposition commerciale ou le versement d'un acompte, implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client, notamment ses conditions générales d'achat.

Article 1 — Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles le Prestataire fournit ses prestations de création et de refonte de site internet, ainsi que les droits et obligations respectifs des parties dans ce cadre, sauf conditions particulières expressément convenues par écrit entre les parties.

Article 2 — Devis et entrée en vigueur du contrat

Toute prestation fait l'objet d'un devis écrit préalable, détaillant la nature des prestations, leur périmètre, leur prix et les délais indicatifs. Le devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission.

Le contrat entre en vigueur à la date de signature du devis par le Client et du versement de l'acompte prévu à l'article 6. Cette date fait courir l'ensemble des délais mentionnés dans les présentes CGV, notamment ceux de l'article 3.

Article 3 — Éléments à fournir par le Client

La bonne exécution de la prestation suppose que le Client transmette au Prestataire l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation du projet (textes, visuels, logos, chartes graphiques, accès techniques, identifiants, contenus juridiques, mentions légales, retours et validations, etc.), ci-après « les Éléments ».

Délai de fourniture des Éléments — 15 jours

Le Client s'engage à transmettre l'intégralité des Éléments nécessaires au démarrage de la prestation dans un délai maximum de 15 jours calendaires à compter de la signature du devis. Passé ce délai, le Prestataire ne peut être tenu responsable d'un allongement du calendrier de réalisation, et les délais indicatifs mentionnés au devis sont automatiquement décalés d'une durée équivalente au retard constaté.

Si le retard dans la fourniture des Éléments par le Client excède 60 jours calendaires à compter de la signature du devis, le Prestataire se réserve le droit de suspendre la prestation, de facturer les travaux déjà engagés au prorata, ou de résilier le contrat aux torts du Client dans les conditions de l'article 7, l'acompte versé restant acquis au Prestataire.

Article 4 — Délais de réalisation

Les délais de réalisation mentionnés au devis sont donnés à titre indicatif et courent à compter de la réception de l'intégralité des Éléments visés à l'article 3. Ils ne constituent pas un engagement ferme lorsque leur dépassement résulte d'un retard imputable au Client (fourniture tardive des Éléments, délais de validation, demandes de modifications successives).

Le Prestataire s'engage à informer le Client de toute difficulté susceptible d'affecter le respect des délais dès qu'il en a connaissance.

Article 5 — Maquette, validation et retouches

Le Prestataire soumet au Client une maquette de la page d'accueil uniquement. Cette maquette détermine la direction créative du site (structure, style graphique, gabarits de blocs, ton visuel), laquelle est ensuite déclinée par le Prestataire sur l'ensemble des autres pages du site, sans maquette intermédiaire soumise pour chaque page.

3 vagues de retours maximum

Le Client dispose de 3 « vagues » de retours sur la maquette de la page d'accueil, c'est-à-dire 3 allers-retours au total. Une vague correspond à un seul email regroupant l'ensemble des remarques du Client à ce moment-là — le Client doit donc rassembler toutes ses remarques avant de les envoyer, plutôt que les envoyer une par une au fil de l'eau. Si le Client envoie ses remarques en plusieurs emails successifs sur un même sujet, cela compte comme une seule vague, pas plusieurs. Exemple : le Client envoie un premier email de retours (vague 1), puis un second une semaine après pour préciser un point resté en suspens sur les mêmes retours (toujours vague 1). Une fois les 3 vagues utilisées, toute nouvelle demande de modification sur la maquette est facturée en supplément, sur devis complémentaire.

Refonte complète — toute demande de nouvelle direction créative substituée à une direction déjà validée par écrit (nouveau concept, nouvelle structure, nouvel univers graphique) constitue une nouvelle prestation, qui fait l'objet d'un devis complémentaire et n'est pas comprise dans le forfait initial.

La validation écrite de la maquette de la page d'accueil par le Client vaut accord ferme sur la direction créative de l'ensemble du site et engage les étapes suivantes du projet sur cette base.

Changement de direction en cours de réalisation — si, après validation de la maquette, le Client décide en cours de projet de recommencer la réalisation du site sur une base entièrement différente (nouveau design, nouvelle structure), les travaux déjà réalisés sont facturés au prorata de l'avancement du projet à la date de la demande — par exemple 50 % du prix total si le projet est à mi-parcours — conformément à l'article 7. La reprise du site sur une nouvelle direction fait l'objet d'un nouveau devis et d'un nouvel acompte.

Article 6 — Modalités financières et paiement

Structure de paiement — sauf mention contraire expresse au devis, le prix des prestations de création de site est réglé en deux échéances : 50 % à titre d'acompte à la signature du devis, non remboursable conformément à l'article 7, et 50 % de solde à la livraison.

Facturation du solde — 90 jours maximum

Le Prestataire adresse la facture de solde au plus tard 90 jours calendaires après la signature du devis, dès lors qu'il a livré une version du site conforme au devis initial (mise en ligne sur environnement de préproduction ou de production), que cette version ait ou non fait l'objet d'une validation définitive du Client. Le fait que le Client n'ait pas formellement validé la livraison ne suspend pas l'exigibilité du solde au-delà de ce délai.

À défaut de retour du Client dans les 10 jours calendaires suivant la livraison, la prestation est réputée tacitement acceptée.

Toute facture est payable à réception, sauf délai différent mentionné sur la facture. Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard au taux légal en vigueur, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (article L441-10 du Code de commerce).

Article 7 — Annulation, abandon de projet et résiliation

Acompte non remboursable — l'acompte versé à la commande rémunère l'engagement du Prestataire (blocage de planning, démarrage des travaux préparatoires) et reste acquis au Prestataire en cas d'annulation du projet par le Client, quel qu'en soit le motif, sauf faute avérée du Prestataire.

Abandon en cours ou en fin de projet — si le Client renonce à poursuivre ou annule le projet après que le Prestataire a engagé les travaux, le solde est dû au prorata de l'avancement réel de la prestation à la date de l'annulation, tel que constaté par le Prestataire (maquettes livrées, développement engagé, intégration réalisée, etc.). Si la prestation a été intégralement réalisée à la date de l'annulation (site développé et livrable, même non mis en ligne à la demande du Client), le solde est dû dans son intégralité, au même titre qu'une livraison achevée.

Cette disposition s'applique notamment lorsque le Client suspend sa décision de mise en ligne ou de poursuite du projet sans annulation formelle : le Prestataire peut, passé le délai de 90 jours mentionné à l'article 6, considérer la prestation comme achevée et facturer le solde en conséquence.

Toute résiliation doit être notifiée par écrit (email ou courrier). En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, non régularisé dans les 15 jours suivant une mise en demeure restée infructueuse, l'autre partie peut résilier le contrat de plein droit, sans préjudice de tout dommage et intérêt.

Article 8 — Propriété intellectuelle

Le Prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur les créations (maquettes, développements, codes, visuels) tant que le prix n'a pas été intégralement réglé par le Client. Le transfert des droits d'exploitation au Client (ou la cession des codes sources, selon le devis) n'intervient qu'à compter du complet paiement du prix convenu.

Le Prestataire conserve, sauf accord contraire, le droit de mentionner sa réalisation à titre de référence commerciale (portfolio, réseaux sociaux, site du Prestataire).

Article 9 — Responsabilité

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de retard ou de mauvaise exécution imputable au Client (retard dans la fourniture des Éléments, absence de validation, contenus fournis non conformes), à un tiers, ou à un cas de force majeure.

La responsabilité du Prestataire, si elle est retenue, est limitée au montant effectivement perçu au titre de la prestation concernée.

Article 10 — Confidentialité et données personnelles

Chaque partie s'engage à conserver confidentielles les informations de nature confidentielle dont elle aurait connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat. Les éventuelles données à caractère personnel traitées dans le

cadre de la prestation le sont conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Article 11 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action contentieuse. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce compétent du ressort du siège social du Prestataire.

Fait à Troyes, le _____

Bon pour accord — Le Client